

## Politique en développement durable 2023-2024-2025 – Carrefour Mondial de l'accordéon

### Mission et historique

#### Objet, définitions et entrée en vigueur

Depuis 2015, le Carrefour mondial de l'accordéon s'est doté d'une politique en développement durable. Avec les années et d'une édition à l'autre, des actions concrètes ont été menées afin de réduire l'impact écologique du festival et de ses autres activités. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue qui nous nous amène, en 2023, à faire une revue critique des différents volets de mise en œuvre de notre politique qui auront une portée triennale.

#### Champ d'application, rôles et responsabilités :

**Le Carrefour mondial de l'accordéon** est un organisme à but non lucratif mettant en vedette des musiciens d'instruments à anches libres. Le festival de musique d'envergure internationale, Le Carrefour mondial de l'accordéon, propose une programmation vaste qui comprend des artistes du Québec, du Canada, mais également d'une dizaine d'autres pays. Les musiciens présentent l'étendue des sonorités de l'accordéon sur nos scènes intérieures et extérieures. L'organisation gère également une **École de musique** à Montmagny où jeunes et adultes suivent des cours dans différentes disciplines, ainsi qu'un **Musée de l'accordéon** ouvert de Pâques à l'Action de grâce, seul établissement canadien axé sur cette thématique.

### Principe directeur et orientations

La présente politique est orientée sous quatre axes: les volets culturel, social, économique et environnemental.

#### **1.Volet Culturel**

Le Carrefour mondial possède une longue histoire de mise en valeur et de sensibilisation au patrimoine immatériel du Québec. La présente politique nous permet de préciser les axes principaux qui seront travaillés par l'organisation dans les prochaines années : transmission, éducation et ouverture culturelle.

1.1 Démocratiser l'enseignement musical, et en priorité l'enseignement de l'accordéon diatonique 1 rang.

1.2 Sensibiliser la clientèle jeunesse à la musique traditionnelle et aux patrimoines immatériels liés à l'accordéon.

1.3 Favoriser la mise en valeur de différentes cultures et encourager les maillages interculturels dans le cadre de nos activités.

1.4 Mettre en valeur la relève artistique en musique traditionnelle du Québec.

## **2. Volet social**

L'organisation souhaite mettre de l'avant ses activités sociales principalement dans les domaines suivants : inclusion, développement social et accessibilité

2.1 Maintenir une approche équitable et non discriminatoire dans les différents règlements et politiques de l'organisation

2.2 Promouvoir, par ses activités culturelles et artistiques, le développement social de la collectivité et le rayonnement des musiciens et porteurs de tradition

2.3 Favoriser l'inclusion des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, avec des lieux et activités accessibles.

2.4 Maintenir l'offre d'activités gratuites ou à faibles coûts dans le but de sensibiliser le grand public à la culture.

## **3. Volet économique:**

Le Carrefour mondial de l'accordéon souhaite encadrer ses actions, principalement dans les domaines suivants : l'approvisionnement, les partenariats, la génération d'emploi et de bénévolat.

3.1 Favoriser l'achat de biens et services offerts par des fournisseurs locaux. Dans l'ordre favoriser l'acquisition de bien de seconde main, l'acquisition de biens durables ou issus de matières recyclables ou compostables.

3.2 Collaborer avec nos partenaires locaux et régionaux afin de générer des activités touristiques et économiques.

3.3 Encourager l'action bénévole pour nos activités, ainsi que les organismes bénévoles et de loisirs magnymontois en forgeant des partenariats.

3.4 Favoriser la rétention des bénévoles.

## **4. Volet Environnemental**

L'organisation souhaite prioriser ses actions environnementales, notamment autour des axes : transport durable et gestion des matières résiduelles

4.1 Favoriser le recours à des moyens de transport actifs (navette, vélo, covoiturage, à pieds) et réduire l'impact environnemental de nos activités.

4.2 Favoriser, dans l'ordre, la réduction à la source, la réutilisation, le compostage et le recyclage.

4.3 Sensibiliser les clients au tri sélectif et au compostage

4.4 Dans le cadre de nos activités, favoriser (dans l'ordre) l'utilisation de biens réutilisables, compostables et recyclables.

4.5. Mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel et culturel, en minimisant les sources de pollutions visuelles et les aménagements qui ne se raccordent pas avec les lieux.

Mise en œuvre

Cette politique est composée par un comité composé de 5 membres dont des représentants du milieu :

Josée Tremblay représentante l'Élan collectif

Yann Texier membre du Conseil d'administration

Julie Rousseau présidente du Conseil d'administration

Kathéry Couillard directrice du Carrefour mondial de l'accordéon

Françane B.Bertrand agente aux communications du Carrefour mondial de l'accordéon

acceptée par le conseil d'administration : aout 2024

Sera révisée en juin 2026

seront annexés à cette politique : le plan d'action en développement durable et la politique en gestion des matières résiduelles.